



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

LE PREFET DU LOIRET
REÇU 02 MARS 2015 A 17h31 à

AFFAIRE SUIVIE PAR VERONIQUE THOMAS
TÉLÉPHONE 02.38.81.41.20
COURRIEL veronique.thomas@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE I:\BAU\AMENAGEMENT\PEB\AERODROME ST DENIS
DE L'HOTEL\RÉUNION 03 02 2015\DIFFUSION CR-MODIFIÉ.OUT

Mesdames et Messieurs les membres
de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome
de Saint Denis de l'Hôtel



(liste des destinataires ci-jointe)

ORLÉANS, LE 26 FEV. 2015

OBJET : Compte rendu de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel du 3 février 2015.

P. J. : 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le compte rendu de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel du mardi 3 février 2015 à la préfecture du Loiret. Ce document annule et remplace celui du 11 février 2015 dont vous avez été destinataire.

Je vous informe que les pièces annexées au premier compte rendu sont inchangées.

Le préfet,
Pour le préfet
et par délégation,
Le Directeur,


Pascal MARCQOT

Liste des membres de la Commission Consultative de l'Environnement
de l'aérodrome de Saint-Denis-de-l'Hôtel

- Monsieur Jean-François VASSAL
Directeur du SMAEDAOL
- Monsieur Franck COURTEAUX
Pilote aviation d'affaire
- Monsieur Jean-Paul BORDRY
Président de l'aéro-club d'Orléans et du Loiret
- Monsieur Frédéric CHESNEAU
Société SKY BOX
- Monsieur Jean-Pierre GARNIER
Vice-président du SMAEDAOL
- Madame Bernadette ROUSSEAU
Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire
- Monsieur Arnauld MARTIN
Adjoint au maire de Saint Denis de l'Hôtel
- Monsieur Jean-Claude NAIZONDARD
Maire de Vitry aux Loges
- Monsieur Jean-Vincent VALLIES
Membre de la commission permanente du Conseil régional du Centre
- Monsieur Gérard MALBO
Conseiller Général
- Monsieur Antoine ARNODIN
Président de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Monsieur Xavier VAVASSEUR
Association de défense des riverains de l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Madame Anne-Joëlle LEGOURD
Présidente de l'association "Le Carillon de Combreux"
- Monsieur Eric PIGNON
Association pour le respect de l'environnement et du cadre de vie de Fay aux Loges (AREC)
- Madame Nicole BOUILLY
Association Loiret Nature Environnement
- Monsieur Didier PAPET
Président de l'association Loiret Nature Environnement
- Madame la directrice départementale des territoires du Loiret
- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre
- Monsieur le directeur de la sécurité de l'Aviation civile Ouest
- Monsieur le délégué de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Ouest pour la région Centre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

AFFAIRE SUIVIE PAR V THOMAS
TÉLÉPHONE 02.38.81.41.20
COURRIEL veronique.thomas@loiret.gouv.fr
RÉFÉRENCE C:\TEMP\CR REUNION-1.ODT



ORLÉANS, LE 23 FEV. 2015

**Compte-rendu de la réunion de la commission consultative
de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel
Mardi 3 février 2015**

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel s'est réunie le mardi 3 février 2015 à 14h30 à la préfecture du Loiret, sous la présidence de M. Paul LAVILLE sous-préfet de Montargis.

Etaient présents :

Au titre des **représentants des professions aéronautiques** :

- M. Jean-Paul BORDRY, président de l'aéro-club d'Orléans et du Loiret
- M. Frank COURTEAUX, Pilote aviation d'affaires
- M. Jean-Pierre GARNIER, vice-président du SMAEDAOL
- M. Jean-François VASSAL, directeur du SMAEDAOL

Au titre des **représentants des collectivités locales** :

- M. Gérard MALBO, conseil général du canton de Jargeau
- M. Jean-Claude NAIZONDARD, maire de Vitry aux Loges
- Mme Bernadette ROUSSEAU, conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Au titre des **représentants des associations** :

- M. Antoine ARNODIN, président de l'association de défense des riverains de l'aérodrome de Saint Denis de l'Hôtel (ADRAS)
- Mme Anne-Joëlle LEGOURD, présidente de l'association Le Carillon de Combreux
- M. Xavier VAVASSEUR, ADRAS

Au titre des **représentants de l'administration** :

- M. Lionel COSTE, direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest
- Mme Evelyne JOYEUX-HOMER, direction départementale des territoires
- Mme Véronique THOMAS, préfecture du Loiret

Le président de séance remercie les participants, en précisant qu'il remplace M. le secrétaire général du Loiret. Il demande si le quorum est atteint.

Le quorum étant atteint et aucun propos liminaires n'étant exposé, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

- approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2014
- bilan 2014 et perspectives 2015
- questions diverses.

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2014

Le président précise que le compte rendu de la réunion du 4 février 2014 a été transmis l'année dernière aux participants ; il propose qu'il soit soumis au vote de la commission .

L'ensemble des participants votent pour son adoption en l'état excepté Mme LEGOURD (qui dispose également d'un pouvoir.).

Elle explique que ses propos n'ont pas été retransmis fidèlement : l'aérodrome de St Denis de l'Hôtel devenu aéroport du Loiret a fait l'objet de nombreux travaux d'agrandissement réalisés par étapes successives sans qu'une étude d'impact et d'incidences n'ait été soumise à enquête publique. En effet ce type de document ne fait pas partie des pièces d'un dossier de PEB, seule type d'enquête publique ayant eu lieu auprès de diverses communes voisines.

Le président propose d'annexer l'ensemble des remarques formulées par Mme LEGOURD au présent compte rendu. Il soumet l'idée à l'ensemble des participants d'organiser la prochaine réunion « in situ » localement afin d'appréhender l'atmosphère et les lieux.

M. GARNIER répond par l'affirmative et indique que cette réunion pourrait tout à fait être organisée sur site.

Le compte rendu de la réunion du 4 février 2014 est approuvé (deux voix contre)

M. ARNODIN souligne que l'aéroport est mal situé car placé entre la Loire et la forêt d'Orléans, deux sites riches en biodiversité. Son développement engendre pour le voisinage des gênes importantes. Il demande s'il existe une classification des normes pour les appareils.

M. VASSAL explique que l'aérodrome est classé en code 2B. Cette classification détermine le type d'appareils susceptibles d'être accueillis. Les procédures d'atterrissage aux instruments de l'aérodrome sont publiés pour les aéronefs de catégorie A, B et C. La classification des catégories est établie en fonction des vitesses d'approche des avions. Les classifications sécurité, sûreté et approches aux instruments sont en cohérence avec la classification de l'infrastructure. Enfin, l'aérodrome est conforme aux normes européennes.

Mme LEGOURD demande si cette classification est validée par rapport au type d'appareil.

M. VASSAL répond que cela est à l'appréciation du commandant de bord. Il précise que les compagnies aériennes sont contrôlées par la DGAC.

Mme LEGOURD regrette que l'on soit passé d'une structure d'un aérodrome à un aéroport. Elle observe que les travaux engendrés conditionnent le changement de catégorie sans enquête publique ; le site s'est agrandi sans prendre en considération la zone Natura 2000 et sans aucune concertation avec le public.

Elle évoque les propos tenus par le vice président de la commission des pétitions du parlement européen concernant un aéroport. Ce dernier a souligné qu'un petit aéroport ne restait jamais un petit aéroport, citant le cas de London City, qui lui aussi devait rester un petit aéroport pour des hommes d'affaires et qu'on voyait ce qu'il était devenu.

M. VASSAL répond que toutes les délibérations relatives à l'exploitation de l'aérodrome sont soumises au contrôle de légalité de la préfecture. De plus, l'aérodrome fait l'objet de différents audits (entre 6 et 7 par an) réalisés par la DGAC.

Le président indique que l'enquête publique relative au plan d'exposition au bruit (PEB) est achevée depuis quelques années. La loi Bouchardeau n'est plus en vigueur . De plus, les délais et voies de recours sont désormais clos. L'arrêté d'approbation du PEB n'a pas été contesté devant la juridiction administrative ; il

faut dès lors l'accepter et se tourner désormais vers l'avenir et les nouveaux projets.

M. GARNIER en sa qualité de maire de Saint Denis de l'Hôtel signale qu'il n'a pas reçu de remarques sur l'activité de l'aérodrome et ses nuisances. La gêne sonore provient essentiellement des avions militaires. Seules ont été relevées deux ou trois plaintes par an concernant l'aviation de loisir. Il rappelle que le PLU de St Denis de l'Hôtel ne permet pas l'agrandissement de l'aérodrome. Certes quelques bâtiments ont été transformés pour faire face au trafic d'affaire grandissant, mais il note que des efforts considérables ont été faits pour tracter les planeurs. Pour des raisons économiques, on observe une diminution de l'aviation de loisirs. Le système d'approche des avions est novateur, les avions ne survolent plus l'aérodrome en attendant l'accord pour atterrir. Enfin le conseil général n'a pas la volonté d'augmenter la structure mais plutôt de la transformer pour accueillir dans de meilleures conditions les hommes d'affaires ou les personnes pratiquant un loisir aéronautique.

M. ARNONDIN reconnaît que des efforts ont été réalisés. Il note cependant que certains avions ne suivent pas leur trajectoire. L'ADRAS a recensé quelques plaintes.

M. le président estime que si les axes et trajectoires ne sont pas suivis par les pilotes, un signalement doit être fait en précisant l'immatriculation avec photos à l'appui auprès de la brigade des transports aériens. L'Etat doit veiller que ce genre d'infractions soit bien sanctionné.

M. VASSAL signale que cette année 3 procès verbaux ont été dressés par la gendarmerie pour des infractions similaires.

M. BORDRY indique avoir vu la brigade des transports aériens cette année sur le site à plusieurs reprises. 2 à 3 infractions d'altitude ont été relevées au moyen de jumelles. Il ajoute que les avions extérieurs ont l'obligation d'avoir les cartes de navigation des aérodromes, ils connaissent les modalités d'approche sur chaque aérodrome. Il reconnaît qu'il y a peu d'infractions dans le domaine de l'aviation de loisir ; de nombreux efforts ont été faits avec le dispositif « calypso » qui bloque l'autorisation de voler dès lors que l'homologation au niveau du bruit n'est pas accordée.

M. VASSAL indique que l'avion électrique est une révolution dans ce domaine, cependant le coût de cet appareil est très élevé.

M. MALBO précise qu'il assiste au conseil d'administration du SMAEDAOL. Le président du conseil général, M. DOLIGE est très attentif au respect de la réglementation, toutes les infractions constatées doivent être sanctionnées.

M. NAIZONARD précise que le développement de l'aérodrome ne doit pas être associé aux nuisances sonores ; au contraire, le développement entraîne une amélioration des conditions de sécurité et d'utilisation du site.

M. VAVASSEUR se dit satisfait de la situation qui s'améliore. Il voit deux principales raisons : les conditions climatiques très mauvaises de ces dernières années au printemps et à l'été (les riverains ne profitent pas de leur jardin) et la crise économique (les moyens consacrés aux loisirs diminuent).

2 – Bilan et perspectives 2015

M. VASSAL prend la parole et indique que tous les chiffres et statistiques de l'aérodrome sont sur le site de l'aéroport : www.aeroport.loiret.port.fr rubrique environnement .

Les mouvements privés commerciaux sont en baisse depuis plusieurs années, alors que les mouvements d'affaire ont doublé. En 2014, les mouvements militaires ont diminué, le largage de parachutes a explosé ainsi que l'activité de planeurs (voir la fiche annexée au compte rendu).

Les vols de nuit sont stables dû principalement au tarif dissuasif. L'année 2015 marque une augmentation due à l'équipe de foot d'Orléans qui utilise beaucoup les vols de nuit pour rentrer.

L'aéroport et son activité génère 2000 licenciés sportifs, avec 45 salariés. Le chiffre d'affaire représente 10,5 millions d'euros pour l'exploitation des aéronefs.

Enfin l'aérodrome a créé une formation « jeunes mécaniciens » sous forme d'ateliers qui disposent de 3 ou 4 stagiaires par an.

Quant aux événements sportifs de l'année 2015, il faut noter

- les journées portes ouvertes : 17 et 18 avril 2015 organisées par l'aéro-club d'Orléans,
- la journée café -croissants : le 1^{er} mai 2015,
- la coupe de France de voltige aérienne : du 14 au 20 septembre 2015. Pour cette journée, les mairies impactées seront averties.
- les vols de nuit entre le 31 octobre et le 16 novembre 2015 : les aéro-clubs choisissent eux même une date dans cette période, une nuit pour l'événement national inter-club, une à deux nuits précédentes pour les entraînements.

Mme LEGOURD demande s'il est possible de connaître le type et le nombre d'appareils se posant sur le site (ATR72 par exemple).

M. VASSAL répond qu'il est très difficile d'avoir des renseignements exhaustifs car le logiciel qui gère les vols n'est pas adapté pour extraire de telles requêtes. Il précise qu'il va regarder ce qu'il est possible de communiquer.

Le président conclut la réunion en proposant aux membres de la commission de se retrouver en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 16h30.

Le président,



Paul LAVILLE

Documents joints au compte-rendu :

- *statistiques du trafic*
- *événements dans le Loiret*